

20 Novembre 2008 Congrès SFT

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Professeurs,
Mesdames, Messieurs,

Avant toute chose, je voudrais, au nom de la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative, remercier la Société française de tabacologie pour l'organisation de ce congrès relatif à « la tabacologie au carrefour des disciplines médicales ».

Cette opportunité permet de saluer et de rappeler la qualité des interventions de la Société française de tabacologie auprès des professionnels de santé, pour renforcer leur implication dans la lutte contre les méfaits du tabac.

Madame Bachelot-Narquin, retenue par une audition au Sénat sur le projet de loi de finances pour 2009, m'a demandé de rappeler son attachement à la politique de lutte contre le tabagisme.

Grâce aux actions menées depuis plusieurs années, la prise de conscience des dangers du tabac progresse au sein de la société française.

La protection des non fumeurs contre le tabagisme passif, renforcée par la mise en œuvre de l'interdiction de fumer dans les lieux publics à usage collectif, est une réalité.

Les ministres européens de la santé qui se sont réunis cet automne sous présidence française de l'Union européenne ont, tout particulièrement, souhaité échanger leurs expériences dans le domaine de la lutte contre le tabagisme. Parce que ce point figure à l'ordre du jour de votre congrès, je tiens à souligner que la France avait, dans ce domaine, des résultats à faire valoir.

L'interdiction de fumer dans les lieux de convivialité est aujourd'hui largement respectée, puisque 97 % des fumeurs déclarent ne jamais fumer dans les restaurants et brasseries et 95 %, dans les bars et cafés.

Une récente étude de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé montre que l'adhésion des fumeurs à la mesure est en outre importante : 83% dans les restaurants et 61% dans les bars.

Il faut remercier tous les acteurs d'avoir permis que cette mesure soit effective dans un esprit de civisme et de respect de l'autre.

La Ministre chargée de la santé, a néanmoins décidé de renforcer davantage la protection des plus jeunes contre le tabagisme. Pour cela, une nouvelle campagne de sensibilisation et de communication a été lancée par l'INPES.

Par ailleurs, le projet de loi portant réforme de l'hôpital et dispositions relatives aux patients, à la santé et au territoire, présenté en Conseil des ministres le 15 octobre dernier, comporte deux mesures significatives dans la lutte contre le tabagisme : d'une part, un renforcement des capacités de contrôle, d'autre part, la proposition d'interdire la vente et la distribution de cigarettes aromatisées dites « cigarettes bonbons ».

La Ministre s'est également prononcée à plusieurs reprises en faveur de l'apposition sur les paquets de cigarettes d'images évocatrices des méfaits du tabac. Les concertations sont en cours sur ce sujet.

Vous êtes également impliqués dans la démarche active de sevrage tabagique. Vous le savez, cette démarche nécessite la mobilisation de tous les professionnels de santé.

Ces professionnels sont les acteurs de première ligne pour la sensibilisation et l'information, et, pour les patients à risque, l'orientation précoce vers le médecin traitant. Ce médecin pourra initier, coordonner et suivre la démarche de sevrage, en ayant éventuellement recours à un tabacologue et aux professionnels des thérapies cognitivo-comportementales pour les cas les plus sévères.

L'Assurance maladie, partenaire majeur de cette politique, en particulier au travers de la prise en charge des traitements de substitution nicotinique, conduit actuellement l'évaluation de l'efficacité de la mise en place du forfait de 50 €. Au vu des résultats, les modalités de cette prise en charge pourront, si nécessaire, être adaptées à partir de 2009.

Je souhaite aussi, bien entendu, saluer le travail de l'ensemble des partenaires, dont la plupart sont représentés dans cette salle. Je tiens notamment à souligner l'implication de tous les partenaires institutionnels, que ce soit l'éducation nationale, la médecine du travail ou encore l'hôpital, tant à l'égard de leurs usagers et que de leurs salariés.

La Ministre chargée de la santé sera, comme toujours, particulièrement attentive aux résultats de vos travaux.

C'est pourquoi, Mesdames, Messieurs, en vous remerciant encore pour votre mobilisation dans la lutte contre le tabagisme, je vous souhaite un congrès riche et fructueux.